L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

"Il faut que l'UNION soit conservée."

LUNDI MATIN, 22 AVRIL 1833.

POUR GOUVERNEUR :

J. B. DAWSON.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 22 avril.

Le malle du nord arrivée samedi ne nous a apporté que des journaux de dates arriérées ; celle d'hier nous donne des nouvelles de New-York et de Philadelphie du 2 courant, de Washington et de Baltimore du 3, et de Charleston du 11. Point d'arrivages d'Europe et rien de nouveau dans la politique locale.

On écrit de Key-West sous la date du 3 avril, que le navire *Sarah-Ralston*, parti de New-York pour la Nlle.-Orléans avec un fort chargement, est entré à Key-West la veille avec le sloop *Sarah-Isabella*, à bord duquel il a été obligé de transporter une partie de sa cargaison afin de pouvoir se retirer des récifs de Cayo-Vavas où il s'était échoué. On ne pensait pas que ce navire fut avarié.

Nous avons des nouvelles de la Havane du 10 de ce mois ; à cette date le choléra avait presqu'entièrement cessé ses ravages.

Ce qui suit est extrait du *Globe* de Washington, journal officiel :—

"Le *Journal of Commerce* de New-York du 25 du mois dernier, contient le paragraphe suivant, qui ne repose que sur une fausse conception du sujet dont il traite. Ce sujet étant intéressant pour le commerce, et ce paragraphe pouvant d'ailleurs être nuisible par lui-même, nous croyons bon de le relever. Il est ainsi conçu :

"Une grande surprise se manifesta ici vendredi dernier en conséquence d'un arrêté du secrétaire de la trésorerie, ordonnant la suspension du paiement des débentures sur les laines &c., et l'envoi à Washington des documents qui ont rapport. Plus d'un importeur doit au retard de la malle d'avoir enpoché son argent avant l'ouverture du sac. On dit que le montant des débentures a été si considérable qu'il faudra quelque peu de temps pour remonter les finances."

Voici les faits tels qu'ils sont. Le Congrès a autorisé le remboursement de la différence entre les droits payables avant le tarif du 14 juillet dernier et ceux payables en vertu de ce tarif, sur les marchandises qui seraient déposées dans les entrepôts publics, de la manière prescrite par la loi.

Dans le cas où le paiement des droits sur les marchandises en dépôt n'a pas été effectué mais a été garanti par des billets, on dut émettre des débentures pour la différence, payables lors de l'échéance des billets. Ces débentures doivent être payés par les collecteurs ; et *aucun ordre n'a été rendu par le secrétaire de la trésorerie de suspendre ces paiements et de remettre les documents à Washington.* Là où les droits avaient été payés, on ne devait émettre aucun débenture, mais le secrétaire de la trésorerie était autorisé à rembourser la différence sur les fonds du trésor. Et comme aucune somme ne peut sortir de la trésorerie que sur un ordre du secrétaire, les collecteurs avaient ordre de donner un certificat aux parties, du montant du droit remboursable, et sur la transmission de ce certificat à la trésorerie, *le montant est sur le champ payé au porteur.*"

MR. L'EDITEUR :

J'ai lu avec une extrême attention la notice médicale qui a été insérée dans votre journal de vendredi dernier, et que l'on a écrite dans l'intérêt de l'humanité.

Votre correspondant donne dans cette notice, une haute idée de la philantropie, de l'érudition profonde, de l'esprit et du noble caractère qui le distinguent. Un écrivain comme lui, ferait seul, la fortune d'un journal, et je vous félicite M. l'éditeur, de l'avoir pour coopérateur.

Permettez-vous à un pauvre diable, ami de la vérité et *dénué de préjugés*, d'ajouter quelques mots au sujet du magnétisme dont on parle beaucoup depuis quelque tems ? Je ne suis point savant comme votre correspondant, et je ne savais, ainsi que lui, faire un résumé de l'histoire ancienne, mais en revanche je suis un homme positif, mes amis disent que j'ai un gros bon sens et mes ennemis me reprochent d'avoir le travers de vouloir toujours mettre les points sur les i :—de plus j'ai les jambes infatigables, et, bien m'en a valu, car j'ai eu à cœur d'aller vérifier moi-même les effets du magnétisme que votre correspondant appelle magiques.

J'ai d'abord visité 1°. la dame dont il est question dans l'article dont je m'occupe. Cette dame jouit d'une santé parfaite ; j'ai appris qu'on l'avait toujours magnétisée en présence de son mari et de sa mère, et tous les deux m'ont affirmé que jamais le magnétiseur ne l'avait touché même *aux pouces*.

Il paraît que les procédés varient quelquefois, ou bien il faut reconnaître que la méthode que donne votre *érudit* correspondant est aussi vraie : j'ai en effet quelques raisons de croire qu'il a puisé dans quelques vieux bouquins les idées d'*immoralité* et de *manipulisme* dont il parle ; quant à moi j'ai lu un petit ouvrage intitulé *Rapport de l'Académie de Médecine de Paris, sur le magnétisme*, in-8°. 1832, et signé DEPUYTREN, chirurgien-en-chef de l'Hôtel-Dieu ; MARC, premier médecin du Roi ; HESSON, professeur de clinique médicale, FOUQUIER, médecin en chef de la charité et professeur de la Faculté ; ITARD, médecin en chef de l'institution des sourds-muets.

Voici les dernières phrases de ce rapport :

"*Il demeure constaté* que le magnétisme est, en certain cas, un puissant moyen de traitement remis entre les mains des médecins : le magnétisme a guéri des maladies qui avaient résisté aux méthodes ordinaires dirigées avec le plus d'habileté."

2°. J'ai été rue Royale, No. 399, et j'ai appris qu'une jeune personne qui depuis *plus de trois ans* éprouvait des douleurs intolérables à la tête et qui avait employé les traitemens les plus énergiques, sans succès, a été guérie complètement par le magnétisme dans l'espace d'une demi-heure.

3°. Une femme fort âgée demeurant rue St. Philippe, No. 99 depuis quatorze mois, ressentait aux jambes des douleurs telles, que elle était obligée de garder le repos le plus absolu, elle ne dormait que fort peu, elle ne pouvait faire quelques pas sans que son mal devînt insupportable, dans l'espace d'un quart d'heure ses douleurs ont cessé elle a marché sans difficulté et depuis le 10 mars, jour du traitement, elle jouit d'une parfaite santé.

4°. Un homme de 40 ans, demeurant rue du Maine, No. 219, depuis six mois couché sur un lit de douleur, souffrant horriblement aux cuisses et aux jambes ; plus d'une fois la pensée lui était venue de mettre un terme à ses maux, que rien ne pouvait calmer, en se jettant dans un puit ; il a été guéri en trois séances, et a repris depuis longtemps ses travaux de charpentier.

5°. Un homme de 43 ans, demeurant rue Royale, No. 318, était depuis neuf années privé de l'usage de son bras droit, il ne pouvait lever le plus léger fardeau ; son bras est devenu fort et vigoureux il a été guéri en trois quarts d'heure.

6°. Un vieillard, âgé de 80 ans, aveugle, (le correspondant dit que le fluide magnétique pénètre plus particulièrement par les yeux,) demeurant rue de Bourgogne, No. 109, avait de fortes douleurs à la tête et à la poitrine depuis 20 ans, riche il n'avait rien épargné pour obtenir sa guérison qui se faisait toujours attendre : quelques séances magnétiques ont suffit pour le débarrasser de son mal.

7°. Une femme de 45 ans environ, demeurant rue Perdido, No. 102, éprouvait depuis plusieurs mois de fortes douleurs à la tête, ses paupières étaient gonflées, ses yeux ne pouvaient supporter la lumière. Cette femme a été guérie en un quart d'heure, depuis le 22 mars, jour du traitement, elle jouit sous tous les rapports d'une très bonne santé.

8°. Une femme fort âgée demeurant rue de l'Union, No. 17, éprouvait des douleurs de tête violentes, et un tintement d'oreille insupportable ; en une demie heure tous ses maux ont disparus, depuis le 28 mars il n'en est plus question.

9°. Une autre femme demeurant rue Moreau, No. 87, de vuis 14 jours et 14 nuits éprouvait des douleurs telles, qu'elle n'avait pas dormi pendant tout ce tems ; en un quart d'heure les douleurs ont cessé et depuis le 22 mars, jour du traitement, elle jouit d'une santé parfaite.

10°. Une personne demeurant rue St. Anne, No. 56, était affectée depuis plusieurs mois d'un tremblement de tous les membres, qui augmentait à certaines époques pour diminuer ensuite et reparaître de nouveau :

Quand elle était très agitée, elle perdait la voix, on avait en vain essayé divers traitemens pour la guérir.

On l'a traitée au moment même, où tous les phénomènes morbides étaient arrivés à leur plus haut dégré de développement. Dans l'espace de quelques minutes on a fait cesser tous les accidents et la voix est revenue.

J'ai encore fait beaucoup d'autres visites et je pourrais ajouter des observations nombreuses à celles que je viens de citer, mais je pense que cela n'est pas nécessaire.

J'espère, monsieur l'éditeur, que votre correspondant, sera satisfait du zèle que j'ai mis à exposer mes faits, et qu'il trouvera que son désir d'être utile à l'humanité a été secondé au-delà de ses espérances.

J'ai l'honneur d'être, monsieur l'éditeur,
Votre très dévoué serviteur,
VERIDIQUE,
Homme soin de corps et d'esprit.

M. l'Éditeur de l'Abeille,

J'ai vu dans le numéro 169 de votre journal, un article communiqué, contenant une ordonnance de M. Dutopet, grand magnétiseur. Il paraît que l'auteur n'est pas aussi crédule que l'ordonnateur ; on voit cependant qu'il a une connaissance assez exacte de ce fameux fluide *Mesmérien*, car il en a donné une formule bien faite.

Un artiste de plus, il me semble, secondera les efforts du premier pour parvenir au but qu'il s'est proposé ; je vous prie donc, Monsieur, d'avoir la bonté de faire insérer dans votre intéressant journal celui que je vous remets : comptez sur ma reconnaissance et celle du public, s'il pense comme moi ; mais

"L'homme est toujours dupe par quelque côté."

Il est anti-philosophique de nier les faits qu'on ne saurait expliquer ; mais il est permis de douter et d'en demander les preuves ou la démonstration. Je vais tâcher d'en expliquer quelques uns ; et si je m'étends peu c'est parceque cette feuille est consacrée à tout autre objet qu'à la médecine.

On désigne sous le nom de *magnétisme-animal* une série de phénomènes, ou plutôt d'assertion plus ou moins dignes de croyance.

Les choses mystérieuses ont sur notre esprit une influence telle, qu'elle agit en dépit de notre volonté ; le magnétisme animal ou *zoomagnétisme* a recueilli de ce principe tout l'avantage dont il jouit. En voulant prouver qu'il n'est pas ce qu'on croit, je ne prétends pas nier qu'il ne soit quelque chose ; il n'est pas un médecin, observateur, qui n'ait eu occasion de reconnaître des effets magnétiques dans les maladies nerveuses ; mais ils les ont expliqués par la physiologie. Les baillemens, les convulsions et les attaques de catalepsie ou d'hystérie déterminées par ces fascinations, sont des accidents dûs à une impression profonde du système nerveux. Il existe des cas dans lesquels la nature des phénomènes magnétiques doit modifier l'état nerveux et moral d'un malade ; mais ces cas ne sont pas journaliers et il faut même, dirai-je, être profond médecin pour les distinguer ; en outre, il serait difficile que cet art fût appliqué à tous ces cas, puisque les magnétiseurs s'accordent à dire que les savants ne sont pas propres à être magnétisés. Il leur faut donc des hommes sur l'esprit desquels ils puissent agir, et qu'ils puissent prendre par un côté faible. Voyons si dans l'histoire concise du zoomagnétisme nous trouvons des faits qui soient susceptibles d'ébranler notre croyance à cet égard.

Les Egyptiens furent les premiers qui employèrent diverses fascinations pour agir sur le moral et le physique du peuple ; les prêtres surtout, qui exercèrent les premiers la médecine dans le pays dont nous parlons, se servirent de cette ressource pour prouver qu'ils tenaient leur puissance de Dieu. C'est à eux que nous devons tous les moyens magiques qui en les trompant servaient à guérir quelques crédules. Les Juifs et les Grecs, qui empruntèrent beaucoup de maximes à ce peuple, n'oublièrent pas celles-ci. Les prêtres païens exposaient des crisiaques à la multitude romaine ; ils faisaient des passes pour produire le somnuli : il n'y a pas très loin de là au somnambulisme !

L'histoire des convulsionnaires de Saint-Médard serait une preuve qui ferait tourner en ridicule toutes les magies, si en la rapportant ici je ne craignais que ces détails ne fussent désagréables à tous mes lecteurs ; je dirai seulement que ces fous se faisaient frapper avec des pierres et autres corps contendans sur la poitrine et l'estomac, et prétendaient qu'on ne leur faisait du bien que lorsqu'on les frappait fort !.... Les magnétiseurs admettent ces faits comme leur appartenant.

Le petit livre que Mesmer publia, en 1779, fut resté entièrement inconnu, si ce n'est des épiciers, si l'auteur n'eût eu l'occasion de se lier avec le Dr. d'Eslon, médecin du comte d'Artois, qui lui facilita les moyens de magnétiser quelques personnes de la cour. C'ette circonstance, et la curiosité, firent connaître son livre.

Parût ensuite Cagliostro avec son costume bizarre et ses cérémonies. Son apparition guérit, en France, les esprits frappés de la nouveauté du zoomagnétisme, qui eût disparu de ce beau pays avec Mesmer, si M. de Puységur ne l'eût conservé, en le faisant administrer par leurs officiers aux troupes qu'il commandait. Je crois, soit dit en passant, comme le dit M. D**, que les sapeurs et les hussards n'éprouvèrent pas beaucoup d'effet de ce fluide ; ce qui le prouve assez, c'est que M. de Puységur ne réussit à produire le somnambulisme que sur de pauvres campagnards, autour de l'arbre magnétisé.

Je pourrais détailler bien plus longuement l'histoire du zoomagnétisme, mais en voilà assez ; passons maintenant aux modernes. "Veuillez et croyez," voilà la devise de ceux-ci. Il s'éleva, il y a quelques années, une discussion entre M. le Dr. Virey et le magnétiseur Deleuze. M. Virey soutenait que l'influence de l'imagination était la seule source des phénomènes magnétiques : "Si le magnétisme, dit-il, est produit par un fluide indépendant de l'imagination, faites donc tomber ce cheval en somnambulisme ou cette brébis en crise, puisque ces animaux ont un système nerveux, et je croirai à cet agent invisible." A cet vive interpellation M. Deleuze ne répondit qu'en prononçant l'*credo des magnétiseurs* : "Je crois, dit-il, à une émanation de moi-même, parce que ces effets se produisent sans que je touche le malade et que rien ne produit rien l'ignore la nature de cette émanation ; je ne sais à quelle distance elle peut s'étendre ; mais je sais qu'elle pénètre lancée par la volonté, car lorsque je cesse de vouloir, elle n'agit plus."

Moi, je dirai avec M. de Laplace, que ces phénomènes sont le produit de l'exaltation de l'organe nerveux sur quelques individus, qui a donné naissance à diverses opinions sur l'existence d'un nouvel agent que l'on a nommé magnétisme animal.

La multitude, ignorante et crédule, trouve des causes dans les objets le plus ridicules, dit Zimmermann.

M. Deleuze prétend que le somnambule peut lire une lettre renfermée dans une boîte placée sur l'estomac : les aveugles n'auront donc plus à perdre pat ence, puisqu'ils peuvent remplacer la perte de leurs yeux par l'estomac, en se faisant magnétiser ! Une autre exclusion pour ceux qui sont aveugles par la cataracte, c'est que le magnétisme les guérit, d'après Koieff !.... Les boiteux peuvent, lorsqu'ils ont une jambe plus courte que l'autre, se la faire allonger, puisque M. Deleuze a vu cet effet dans un cas où le patient avait une jambe plus courte de trois pouces que l'autre !....

J'ai parlé plus haut de Pâmé magnétisé de M. de Puységur ; comme il pourrait y avoir des amateurs de cette magie, je vais donner *gratis* la formule pour l'obtenir ; les habitants pourraient économiser un médecin en ayant cet arbre conservé.

RECETTE :—Approchez-vous d'un chêne, d'un ormeau, ou de tout autre arbre, accumulez-y le fluide en ouvrant la main et jetant dessus tout ce qui peut sortir du bout de vos doigts.

Mais on fera bien de mettre un écriteau sur cet arbre, afin qu'on s'en éloigne un peu en passant ; car il pourrait bien arriver que l'arbre ensorcelé produisît sur quelque voyageur pressé, des effets qui le fissent dormir !

D'après les magnétiseurs, l'eau qui a reçu ce fluide a le montant du Champagne !

Je terminerai cet article en rapportant ici ce que dit le Dictionnaire abrégé des Sciences médicales : "Il arrive souvent que le somnambulisme magnétique n'est qu'une fourberie, autrement c'est une variété du délire développé chez les personnes crédules, dont l'imagination s'exalte en même tems par la concentration de leur pensée sur un même objet : c'est l'enseignement mutuel de la folie."

Mémoires et correspondance de la duchesse d'Orléans, mère du Régent.

Si les mémoires de la mère du régent sont singuliers, son histoire est bien simple. Il se trouve qu'ayant vécu au dix-siècle à la cour de France et tout près du trône, presque aucun de ses contemporains n'a jugé à propos de s'occuper d'elle. Son caractère resta pour eux une énigme qu'ils n'entreprirent pas de déchiffrer, à l'exception du seul St-Simon. Encore St-Simon n'en dit-il pas grand'chose, il ne savait pas assez d'allemand pour cela. De sorte que si par un heureux hasard on n'eût découvert en différens endroits de l'Allemagne la correspondance de Madame, nous nous en occuperions aujourd'hui tout juste autant que des deux ou trois douzaines de princesses palatines qui constituent le personnel de son auguste maison. Soyez donc princesse, et princesse palatine !

Les renseignements sur la cour et l'époque de Louis XIV abondent, et pourtant si nous ne possédons pas une bonne histoire de son règne, on peut dire que c'est faute de matériaux suffisans. Encore trois ou quatre publications comme celle de la mère du régent, et nous serons à même de combler ce vide historique. Tout ce monde des Tuileries et de l'Œil-de-Bœuf, toute cette population de Versailles et de Marly, nous ne la connaissions, grâce à Voltaire, à Duclos, à Mme. de Genlis et à quelques autres, que sous des dehors officiels et plâtrés ; St-Simon le premier a levé tous les voiles, sauf quelques-uns que sa vergogne ne lui eût pas permis de percer. Ce sont là justement ceux que déchire la duchesse d'Orléans, et avec un emportement, un désintéressement et une ardeur dont les femmes seules sont capables. On n'a pas à ce sujet assez rendu justice aux femmes. Si nous comprenons quelque chose à l'histoire des deux derniers siècles, c'est surtout à elles que nous le devons. Il y a tout une histoire de France parfaitement retracée, et ce qui ne gâte rien, parfaitement écrite entre Mme. de Motteville et Mme. Rolland, et cette histoire est tout entière de la main des femmes. M. Mérimée a dit quelque part qu'il donnerait volontiers Thucydide pour les Mémoires d'Aspasie. Dieu me garde d'imiter sa spirituelle boutade, en disant que le *Siècle de Louis XIV* par Voltaire ne vaut pas les Mémoires de la duchesse d'Orléans, princesse palatine, mère du régent, appelée *tout simplement Madame*. Il faut absolument que les lecteurs sachent que cette Madame était née à Heidelberg, qu'elle fut la sœur du dernier électeur palatin de Simmern, qu'elle était passablement laide, avec un nez gros et court, une taille courte et grosse, des cuisses courtes et grosses probablement aussi, quoiqu'elle n'en ait rien dit. Son tempérament n'était pas moins singulier que son extérieur. La soupe/graisse lui enflait le corps ; il n'y avait que la soupe à la bière dont elle se trouvât bien. Était-elle malade, elle avait recours pour remède au jambon et aux saucisses, et puis, il n'y paraissait plus. Elle se moque beaucoup dans ses Mémoires des médecins de son temps, qui ne savent que saigner et purger. On voit qu'elle est tentée de leur proposer son régime, mais qu'ils sont assez capables pour ne le point suivre. Molière, tournant en ridicule M. Diafoirus, le médecin, dans le *Malade imaginaire*, n'est pas d'un autre avis que la princesse palatine, entre autre quand il fait dire à son malade, par l'organe de Toinon, sa servante : Mangez du bon gros bœuf, mangez du bon gros porc, c'est le moyen de vous guérir de la gravelle et de la fièvre. Je n'examine pas si le conseil de Madame est un conseil de cuisinière, ou si c'est le conseil de Toinon qui est un conseil de princesse. Ils me plaisent également tous les deux.

La princesse palatine tenait beaucoup à son rang non pas de femme du frère du roi de France, mais de princesse palatine, ce qui était bien autre chose à ce qu'il paraîtrait. Les princes palatins furent en effet de très grands petits princes d'Allemagne, comme sont aujourd'hui les princes de Saxe-Cobourg ou de Waldeck, lesquels peuvent aisément voir les confins de leur principauté des fenêtres de leur palais, et sans sortir de leur capitale. C'est un avantage que n'ont pas tous les potentats, et on est fier à moins ; aussi je conçois très bien la colère de Madame contre deux pauvres jeunes personnes qui, sans songer à mal, s'étaient dénichées pour des princesses palatines de Lutzelstein. Il faut voir comment à leur sujet Madame se conduisit en véritable princesse de bonne maison, les affublant de noms et d'épithètes si ébloupissantes que le respect m'empêcha de les répéter. L'affaire fut si chaude qu'une des deux princesses en mourut.

Madame n'était pas moins pointilleuse sur le chapitre de l'étiquette. Un jour, à Marly, Louis XIV, bon homme et sans façon, comme chacun sait, ayant fait asseoir tout son monde fatigué d'une longue course, elle s'en scandalisa et jura qu'elle ne reparaîtrait plus au salon. Si seulement il était venu, c'est à coup sûr celui-là. Au surplus, de telles algarrades n'enlèvent rien au bon naturel de Madame, qu'on appelait très sérieusement à la cour *sœur pacifique*. Comme elle était très gaie, sa société allemande l'appelait encore *Rauschen platten Knecht*. Ce sobriquet, pour nous autres Français, est tout aussi authentique que l'autre, et on aurait bien mauvaise grâce après cela de révoquer en doute la gaîté et la paisible humeur de la dame. A dire vrai, dans la princesse palatine je ne vois guère de gai que son langage ; quant au calme de son caractère, chacun s'applaudira de n'en point trouver de trace dans ses mémoires ; Madame est calme comme une personne qui, aimant le monde, ne s'y montre pas parce qu'elle s'y sentirait déplacée, qui ne le voit par conséquent que contrainte et comme à la dérobée, et n'en parle qu'avec aigreur. Il arrive néanmoins que le portrait qu'elle en fait n'est point chargé, parceque l'original est plus riche que l'imagination de l'historienne. Elle a beau se battre les flancs pour mettre à nu les plus mauvais côtés de la Maintenon, toute sa bonne volonté ne fait pas que la Maintenon n'ait été plus astucieuse, plus raide et plus mauvaise qu'elle ne l'a présentée ; elle déteste cordialement la duchesse de Berry, sa petite fille, et ne la ménagé point sous le rapport de ses débauches. Il s'est trouvé pourtant que les scandales de la duchesse de Berry méritent bien plus d'éclat et de renommée ; les riches couleurs de la jalouse grand'mère ne valent pas la réalité simple et nue, et il ne faut pas croire que Madame savait, et qu'elle n'a pas dit : Madame n'a pas dit parceque qu'elle ne savait pas. Ce qu'elle a écrit, qu'on y songe bien, ce ne sont pas des mémoires ayant, comme tant d'autres, la prétention de faire connaître une époque, mais bien de simples lettres de douze ou quinze pages pour la plupart adressées à des électrices et femmes de margraves qu'elle traitait bien moins en correspondans qu'en confesseuse, à qui elle se croyait obligée de dire la vérité d'abord, ensuite ce qui lui semblait être la vérité, et enfin ce qui n'était ni l'un ni l'autre, mais cela seulement quand le griffonage à envoyer n'était pas d'une étendue assez raisonnable ; et en cela elle était bien de son temps où on en disait plus encore qu'on n'en faisait, quoiqu'on ait beaucoup fait et des choses dont on eût pu fort bien se dispenser. Mais c'était là la mode, d'autres diront la manie de l'époque, de converser, de chuchotter, de ne jamais rester bouche close.

Quand Madame nous dépeint Louis XIV, le grand roi lui-même se faisant suivre jusque sur la chaise percée par madame de Maintenon, ou par quelque autre, le tout pour continuer la conversation commencée dans un lieu plus décent ; c'est une excellente naïveté de sa part et un trait de mœurs qu'il faut lui savoir gré d'avoir rapporté. Je trouve seulement que Madame va trop loin, quand elle ajoute que la Maintenon ne suivait le monarque en pareil lieu qu'afin de lui parler plus en secret, comme s'il ne se trouvait pas des moments où le tête à tête entre eux devait être plus respecté et plus secret encore. C'était en effet dans l'un et l'autre de ces endroits que les délibérations les plus importantes étaient prises, et qu'avaient lieu beaucoup de ces discussions qui intéressaient l'Europe entière. Au conseil des ministres même on parlait beaucoup moins que là d'affaires majeures : on se contentait d'y causer amour, ou spectacle, ou chasse, quand on n'y dormait pas, ce qui arrivait assez souvent, et cela quand on s'était occupé trop long temps ailleurs des affaires de l'état. On ne s'figure pas combien l'intrigue et la dévotion avaient déplacé toutes choses : on se montrait à l'église comme au spectacle, dans un intérêt mondain. Un service funèbre était une distraction, ni plus ni moins qu'une farce de Molière. Au lit, on commentait la constitution *Unigenitus*, et sur la chaise percée il était question du traité de Ryswick. Je ne sais vraiment pas ce qu'on pouvait faire au confessional peut-être Madame nous l'eût-elle appris, si elle n'eût pas été si esprit fort et si attachée en secret à une croyance qu'elle avait été contrainte d'abjurer. Il est bien fâcheux qu'elle n'ait pas exactement rempli tous les devoirs de sa nouvelle religion ; vous voyez ce que nous perdons.

J'ai peine à concevoir, à lire Madame, le vertueux courroux en parlant de la régence, de beaucoup d'écrivains qui se sont montrés d'assez bonne composition sur tout ce qui touche Louis XIV. Qu'est-ce que la régence, sinon la réaction des mœurs licencieuses du temps contre l'hypocrisie mystique de la Maintenon et de son vieux et auguste amant. C'étaient les mêmes mœurs sous une autre écorce, quand le duc de Richelieu faisait faire les portraits de ses maîtresses sous toutes sortes d'habits monastiques, il se montrait le singe et le contemateur du grand roi qui accolait ceux des nonnes à des compositions saintes. Je possède la gravure d'un assez beau Christ en croix peint par je ne sais plus quel peintre du roi Louis XIV. Un groupe d'anges l'environne, et ces anges sont les portraits on ne peut plus ressemblans de mesdames Lavallière, Montespan, Fontanges, etc. Je ne vois qu'une différence de la destinée de ces peintures de Louis XIV et du duc de Richelieu ; c'est que le dévot moins que fainéant placer les siennes dans les églises ou monastères de filles, tandis que le jeune roué de la régence orna sa petite maison avec les siennes. Ces deux époques sont caractérisées par ce petit fait seulement si l'on veut absolument trouver place ici pour la morale et les convenances, je ignore que ce n'est pas le duc de Richelieu qui les viole le plus. Au surplus, comme on pense bien, je n'ai pas la prétention de faire valoir du temps aux dépens d'un autre. Ce fut un siècle régénérateur sous les rapports que cette fois la régence, les derniers jours de Louis XIV furent un peu plus sages, voilà tout.

Pour en revenir à Madame, elle est beaucoup moins choquée des mœurs que des manières françaises. Ce sont bien pourtant ses boutades et les préjugés de son éducation qui la consolent que le spectacle contemporain a froissée. Elle met beaucoup de vanité et de piquant à toutes ses critiques qu'elle raconte, mais n'y cherchez pas grande finesse. Elle n'est pas malicieuse, même en s'accusant d'aventures qui prêtent beaucoup à la malice. Là des uns, ses contemporains lui en remontrent ainsi ; donnez par exemple à la blonde et rieuse Sévigné l'un de ses récits à la page 260 de ce volume, et vous verrez ou plutôt vous saurez plus vite quel parti elle en eût tiré. C'est l'histoire d'un jeune évêque de qualité, qui portait les cheveux plats, parlait ou se retirer à la Trappe et n'osait regarder une femme en face. Dans la ville où il séjournait, il y avait une grande pécheresse dont les aventures étaient fameuses, l'évêque voulant la voir pour la convertir, et la pécheresse l'enjôla. Le clergé de l'évêché scandalisé d'un tel result, fit des remontrances à son jeune évêque qui ne quittait plus sa pécheresse ni jour ni nuit. L'évêque, pour toute réponse, envoya dire à ses vicaires, chanoines, etc., que, s'ils ne s'amusaient, il les ferait rouer de coups. Sur ce, requête du clergé au régent qui ne put enlever la dame à son galant qu'au moyen d'une lettre de cachet. Tout cela est très naïf et très caractéristique, mais il y a une gradation, un je ne sais quoi dans l'évêque et dans sa conduite, que Madame ne s'entend guère à faire ressortir. Son talent est plutôt de rédiger de développement. Après l'avoir lue, on connaît bien des événemens, et des petits et des grands, mais on n'a guère vu les personnages qui y figurent. Elle a beaucoup parlé par exemple de Mme. de Maintenon, et pourtant elle n'en a presque rien dit. En revanche elle en a beaucoup dit, et en quelques pages, sur la duchesse d'Orléans, sa bru, sur le grand Dauphin, et sur la Dauphine de Bourgogne qui trouvait plaisant de prendre un lavement au beau milieu du cabinet du roi, et quand il y avait beaucoup de monde ; elle regardait, ajoute Madame, cette équipée comme une gentillesse.

On doit des éloges au traducteur pour l'intelligence et la fidélité qu'il a apportées à la reproduction de l'original. La princesse elle-même n'eut pas mieux dit, si elle eût écrit en français. Cela est très vif, très spirituel et d'une lecture singulièrement amusante et variée, sans compter que tout cela encore est de l'histoire, et de la meilleure et de la plus sérieuse.

L'Temps.

Les amis de feu FORESTIER, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à heures et demie de l'après midi. Son corps exposé rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse.

Liste Maritime.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Tiger, Wenberg, Havre,	F Perret
Navire Olive &Eliza, Parrons, Havre	L H Gale.
Navire Platina, Swanton, Mobile,	L H Gale.
Brick Emerald, Walker, New-York,	C Adams.
Brick Emery, Marshall, Havre,	F Perret
Brick Ajax, Taylor, Liberia (Afrique)	capitaine.
Brick Elia, Johnson, Philadelphie,	T Toby.
Brick Pulaski, Hawks, Boston,	capitaine.
Goël Columbus, Prats, Apalachicola,	E W Gregory.
Goël Sabine, Brown, Brazoria,	Penny et Harrington.
Goël Carman, Fitzpurn, Huvne,	Tufts et Clarke.

ARRIVES.

Bateau de remorque Pilot, avec la barque President et le brick Globe. En dehors de la barre, barque Bellona et deux bricks.

Bateau de remorque Natchez, avec les brics Amazon et Mary & Susan.

Barque Président, Woods, de Newbedford.
Barque Robert Russell, Bell, de Liverpool.
Barque Bellona, Hutchinson, de Liverpool.
Brick Rapid, Lecraw, de Boston.
Brick Globe, Dennisson, de Portland.
Brick Mary & Susan, Cousins, de Port au Prince.
Brick Amazon, Baily, de Providence.
Bateau à vapeur Erand, Scott, de La Fourche.
Bateau à vapeur Arab, Sengstack, de Manchester.
Bateau à vapeur [illegible] k, de [illegible]

CINQ PIAS[illegible] MACO de [illegible]

PARTI marchandises [illegible] une négrre créole, GUSTAVE, âgé d'environ 17 ans, bien connu dans cette ville et les faubourgs, comme coiffeur du soussigné, parlant français et un peu anglais, d'un teint très noir, et petit de taille pour son âge.

Il était vêtu d'un gilet bleu à manche, à son départ, et d'un pantalon de cotonnade ou de drap.

La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le ramènera au soussigné ou dans une des geoles de ce comté.

20 avril—[illegible] THOMAS, *D. M.*

LANGUES DE BU[illegible] de la Prairie de Chien, fumées par les indiens, à vendre par
PAUL CL[illegible]T, rue St. Philippe, No. 11.
Aussi : Langues de [illegible] fumées ; Jambon de la première qualité ; Langues de bœuf, &c. 20 av—3.

(*Par autorité.*)

ACTE

Pour rappeler un acte intitulé : Acte pour organiser la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane, et établir des cours de juridiction inférieure," pour rappeler l'acte explicatif du acte, pour retirer aux greffiers de cour, le pouvoir de lancer des injonctions et pour d'autres objets.

SECT. 1. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale*, Que l'acte intitulé "Acte pour organiser la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane et établir des cours de juridiction inférieure," approuvé le vingt deux mars, mil-huit-cent-vingt-six, et l'acte explicatif du dit acte, approuvé le premier avril mil-huit-cent-vingt-six, sont et demeurent rappellés.

SECT. 2. *Il est de plus décrété, etc.* Que toutes les lois ou parties de lois qui seront ou peuvent avoir été rappelées par les actes ci-dessus mentionnés, sont par le présent remises en vigueur, et déclarées être en pleine force.

SECT. 3. *Il est de plus décrété, &c.* Que si une tierce personne obtenait une injonction pour arrêter l'exécution d'un jugement rendu entre d'autres parties, et que la dite injonction fut dissoute, le demandeur sur l'injonction et sa caution se trouveront placés dans la même situation, et seront responsables et sujets aux mêmes peines imposées par la troisième section de l'acte intitulé " Acte pour amender le code de procédure," approuvé le vingt cinq mars, mil-huit-cent-trente et un ; que le demandeur et sa caution, dans la dite section, et un semblable jugement pourra être rendu contre eux sur la dissolution de l'injonction.

SECT. 4. *Il est de plus décrété, &c.* Que le pouvoir donné aux greffiers de cour d'accorder des ordres d'injonction, est et demeure par le présent rappelé.

SECT. 5. *Il est de plus décrété, &c.* Que le shérif de la paroisse St. Jacques, est et demeurent autorisé à convoquer le grand et petit jurys, pour la Cour de District, qui doit siéger au printems de la présente année, dans la dite paroisse, dans un espace de tems qui ne sera pas moindre de dix jours avant le terme de la dite cour, nonobstant toutes lois à ce contraires.

SECT. 6. *Et il est de plus décrété, &c.* Que cette partie du dit acte qui n'a pas rapport à la cinquième section, aura son effet à dater du premier août mil-huit-cent-trente-trois, et que la partie qui a rapport à la cinquième section, aura son effet à dater de sa passation.

(Signé) ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) C. DERBIGNY,
Président du Sénat.

Approuvé le 29 mars 1833.
(Signé) A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Créole, le marchandises suivantes, des meilleures manufactures en tout genre, savoir :

Bottines pour dames, en peau et en prunelle, brodequins en peau de chamoisé, souliers et escarpins très fins à boucles, en peau de veau, qu'il vendra à des prix modérés.

J. G. ARRAIZA,
22 av rue Condé et Dumaine.

LE soussigné certifie que M. Jean apalo m'a traité, pour mon œil, et que dans 9 puisements j'ai été guéri.
22 av F. BRIGLET.

CARROSSES, CABRIOLETS &c.—Le soussigné vient de recevoir par les navires Sarah Ralston, Florida et Saratoga, deux carrosses et quatre cabriolets, de la manufacture de John Clark & son, et de G. & A. Carter, (Newark) N. J. En main, barrouches, cabriolets, tilburies, chars-à-bancs, &c., à vendre au comptant, à des prix modérés.

W. WALTON,
22 avril rue de la Douane, Nos. 12 et 14.

ETAT DE LA LOUISIANE.—*Paroisse Jefferson.*—Avis est donné à tous créanciers résidant dans la paroisse de Jefferson, savoir : dans les faubourgs de Lafayette, des Religieuses et de Livaudais, qu'une élection de sept membres pour composer le conseil-de-ville nouvellement formé, incorporé par un acte de la Législature de cet état, doivent prononcer le 1er. avril courant, intitulé " Acte pour incorporer la ville de Lafayette," aura lieu le 1er. lundi de mai prochain, à la maison de cour, depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

Paroisse Jefferson, 18 avril 1833.

20 av—4 J. M. HARANG, jge.

AVIS.—Attendu que les certificats portant les Nos. 606 et 608, datés du 11 décembre 1818, l'un en faveur de Elizabeth Emélie Faurie et l'autre en faveur de Anne Joséphine Faurie, pour cinq actions chacune, dans l'ancienne Banque des Habitans, ont été perdus ou égarés ; les personnes qui prouvent se trouver en possession desdits certificats, sont priées d'en donner avis à M. Alfred Hennen, avocat, dans les dix jours qui suivront la présente publication.

20 av—5.1pm

COUR DES PREUVES.—Attendu que Joseph Russel a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres